

Attribution de temps

façon ordonnée pour protéger les villes et les localités en cause. Quand je vois les milliards de dollars que l'on dépense, quand je vois l'ampleur déficit et tous ces problèmes qui en découlent, je ne peux m'empêcher de dire: «Honni soit le gouvernement, le responsable de tous nos maux».

A l'heure actuelle, le ministre des Transports a proposé de grands changements à l'entente relative au Pas du Nid-de-Corbeau sans même que la Chambre ait été saisie de ces modifications. Non seulement on a apporté à l'entente du Nid-de-Corbeau des changements qui pourraient ruiner les producteurs canadiens de grains, mais on versera littéralement des milliards de dollars aux sociétés ferroviaires. Et le gouvernement fait ces propositions sans même consulter la Chambre.

De passage dans ma province, le premier ministre de la Colombie-Britannique s'est rendu dans ma région pour expliquer les avantages de cette grande entreprise. Les conseils municipaux de ma circonscription m'ont transmis une résolution qui approuve les modifications proposées à l'entente du Nid-de-Corbeau. Cependant, nous n'avons même pas eu l'occasion de voir ni de débattre ces changements très importants que le gouvernement propose et qui pourraient causer de graves difficultés économiques.

C'est le genre de problèmes dont le gouvernement est responsable. Faut-il s'étonner dès lors que nous ayons un déficit d'une telle ampleur? Le gouvernement devrait véritablement s'attaquer à ce déficit au lieu de s'en prendre aux allocations familiales, à la pension des personnes âgées et à celle des fonctionnaires à la retraite. Il devrait instaurer un programme par lequel il consentirait à ces régimes une somme équivalente aux subventions dont bénéficie le réseau ferroviaire. A mesure que celui-ci s'améliorerait, les sociétés pourraient rembourser l'argent. Nous sommes pleinement d'accord sur la nécessité de mettre l'ensemble du réseau canadien en valeur. Cependant, nous n'acceptons pas de subventionner le CP, notamment, parce que depuis des années cette société n'a rien fait d'autre que de soutirer des crédits gouvernementaux qu'elle utilise autrement que pour remplir ses obligations. Il est regrettable que le gouvernement ait modifié de la sorte l'indexation des pensions de retraite et des allocations familiales, entre autres.

Je voudrais revenir au ministre d'État chargé des Mines (M^{me} Erola), chargée de la Condition féminine. Elle représente la circonscription de Nickel Belt. Il faut que les Canadiens apprennent ses torts. Une lettre des lecteurs, parue le 17 janvier 1983 dans le *Star* de Sudbury, portait le titre suivant: «Des déclarations à l'emporte-pièce injustes pour des milliers de Canadiennes». En voici le contenu:

● (1650)

Je m'inscris en faux contre vos insinuations voulant que les femmes sans enfant qui ne travaillent pas n'apportent rien à la société canadienne.

Je suis une de ces femmes. Si nous n'avons pas d'enfant, c'est que mon mari et moi ne pouvons pas en avoir et que nous refusons par principe l'adoption et les méthodes artificielles de conception. Je n'ai pas de travail parce que j'ai enseigné 10 ans à l'école primaire et qu'ensuite, mon mari a été muté à Sudbury. Je n'estime pas être un membre inutile de la société. En matière de participation sociale, vous exprimez des idées creuses et simplistes.

Voilà qui illustre bien l'attitude du gouvernement envers la population canadienne et sa manière de gouverner. Il n'a aucune stratégie industrielle qui redonnerait du travail aux chômeurs. Le déficit gouvernemental et, par surcroît, cette

motion de clôture, sont une insulte pour les Canadiens en général et particulièrement pour les députés qui n'ont pas eu la chance de proposer des moyens de redresser ce déficit ou, du moins, de voir comment créer des emplois et redonner espoir au grand nombre de chômeurs qui ont les yeux tournés vers le gouvernement.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, tout d'abord il est temps d'accélérer l'étude du projet de loi, d'en finir avec cette étape-ci du débat, de renvoyer le bill au comité pour qu'il nous en fasse rapport et enfin d'adopter cette mesure, de sorte que le gouvernement puisse passer aux autres éléments de son programme. Nous avons eu en effet suffisamment de temps pour discuter de ce sujet. Deuxièmement, nous savons, tout comme n'importe quel Canadien à l'esprit pratique, que cet argent est nécessaire. Troisièmement, nous savons et avons démontré, comme l'a fait aujourd'hui le ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove), qu'il existe des moyens efficaces d'emprunter qui feront économiser des millions et des millions de dollars aux Canadiens, et l'adoption rapide du projet de loi nous y aidera.

Revenons un peu sur le déroulement du débat. Le Parlement a jusqu'à maintenant passé cinq journées entières à discuter du projet de loi, ce qui, me dit-on, représente 15 heures et 41 minutes de débat. Nous avons entendu, jusqu'à ce matin, les interventions de 46 compagnons d'armes du parti conservateur, de 15 de nos collègues du Nouveau parti démocratique et de 10 députés ministériels.

Plus important encore que tout cela, nous avons passé beaucoup de temps à discuter des mesures législatives sur lesquelles se fonde le projet de loi à l'étude, c'est-à-dire des mesures financières qui nous ont donné une idée de l'orientation du gouvernement.

C'est ainsi que nous avons amplement discuté de l'exposé économique prononcé en octobre dernier par le ministre lequel avait alors décrit le programme du gouvernement et parlé des sommes qu'il faudrait emprunter jusqu'à la fin de la présente année financière. Quand nous examinons ce projet de loi, nous voyons clairement à la lumière de l'exposé d'octobre dernier à quoi servira cet argent. Voilà qui est très important, car les députés de l'opposition ont régulièrement passé ce fait sous silence dans leurs interventions. Le budget de novembre 1981, celui de juin dernier et l'exposé économique d'octobre nous fournissent énormément d'information sur l'orientation que le gouvernement donnera à ses programmes au cours des prochains mois.

Deuxièmement, le président du Conseil du Trésor (M. Gray) nous a fourni une étude détaillée des prévisions budgétaires pour l'année financière 1983-1984. Le ministre des Finances (M. Lalonde), et tous les députés le savent, s'est engagé à déposer un budget aussitôt qu'il le pourra. Il a cependant laissé entendre qu'il nous faudrait tout déblayer auparavant. Il l'a promis à condition que nous disposions du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu, que nous accordions le pouvoir d'emprunt et que nous adoptions tout le train de mesures découlant du programme des 6 et 5 p. 100.

Nous avons déjà beaucoup fait en ce sens. Le ministre estime qu'il serait irresponsable, comme il l'a dit à la Chambre et à nos concitoyens, de présenter un nouveau budget avant d'en avoir fini avec les mesures découlant des budgets antérieurs. Cette position me paraît raisonnable, et je crois que la plupart des Canadiens sont du même avis.